

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 32

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
32

Nombre de votants :
32

Date de convocation :
17 mars 2017

Date d'affichage :
30 mars 2017

L'AN deux mille dix-sept, le 23 mars le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 17 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 20 heures 30, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. FRIAUD, Mmes GRENET, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jean MAZERON

M. Daniel GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Vincent PERGET

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacque DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Marie-Hélène SANNAT

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2017**

QUESTION N° 11

OBJET : Tableau des effectifs : transformation des postes au 1^{er} avril 2017.

RAPPORTEUR : Stéphanie FLORI-DUTOUR

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 9 mars 2017.

Pour des nécessités de services, les postes suivants doivent être transformés au 1^{er} avril 2017 :

Poste(s) créé(s)	Motifs	Poste(s) à supprimer	Services
Rédacteur territorial	Nomination suite à réussite à concours d'un agent qui exerce des missions de rédacteur, en qualité de responsable du pôle accueil-administratif, à la DEJ	Adjoint administratif	DEJ
Animateur territorial	Nomination suite à réussite à concours d'un agent qui exerce des missions d'animateur, en qualité d'adjoint au responsable du service animation et de responsable de l'accueil périscolaire, à la DEJ	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	DEJ
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Nomination suite à réussite à concours d'un agent qui exerce des missions de chargée de mission événementiel et jumelage à la direction de la culture	Rédacteur territorial	Direction de la culture
Technicien territorial	Nomination suite à réussite à concours d'un agent qui exerce des missions de régisseur général à la direction de la culture	Adjoint technique	Direction de la culture
Ingénieur territorial	Nomination suite à promotion interne, dans le cadre de la réorganisation de la DSTAU, avec modification de la fiche de poste et exercice de missions de catégorie A, responsable du pôle gestion du patrimoine	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	DSTAU

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20170323-DELIB170311-DE
Date de télétransmission : 27/03/2017
Date de réception préfecture : 27/03/2017

COMMUNE DE RIOM

Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Nomination suite à promotion interne, l'agent exerce des missions de technicien au bureau d'études du service infrastructures, depuis le 1 ^{er} mai 2016	Agent de maîtrise principal	DSTAU
Agent de maîtrise	Nomination suite à promotion interne, l'agent exerce des missions de responsable de la régie voirie, depuis le 1 ^{er} décembre 2016.	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	DSTAU
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Remplacement d'un départ en retraite aux espaces verts au 1 ^{er} janvier 2017	Adjoint technique	DSTAU

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du mois de novembre 2016,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut général de la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser la création et suppression des postes susvisés, ce à compter du 1^{er} avril 2017.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 23 mars 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL